

Question écrite de Mme Kattrin JADIN au ministre de l'Intérieur concernant Le recrutement de 600 policiers supplémentaires à Bruxelles

J'ai pris connaissance de votre décision de doubler la réserve fédérale d'intervention à Bruxelles. Cette réserve, composée d'agents chargés d'intervenir en cas d'urgence, comptera désormais 40 agents en journée et 30 la nuit. Parallèlement à cette mesure, les autorités communales et les chefs de corps de police de la ville de Bruxelles ont demandé le soutien de l'autorité fédérale pour procéder au recrutement de 600 policiers, en plus des 4.400 agents déjà en service. Ils estiment en effet cette augmentation nécessaire pour assurer efficacement la sécurité dans les six zones de police de la ville.

1. Partagez-vous l'opinion des autorités communales et des chefs de corps des zones de police bruxellois quant à la nécessité de recruter 600 policiers supplémentaires?

2. Vos services auraient prévu la mise en place d'un groupe de travail pour avancer sur cette question. Le cas échéant, un calendrier prévoyant la date de mise en place effective de ce groupe est-il déjà disponible?

Réponse :

1.

L'appréciation faite par les autorités locales et les chefs de corps des six services de police bruxellois pour pouvoir disposer de 600 policiers supplémentaires, en plus de leurs effectifs actuels et compte tenu de leur norme minimale et de leur tableau organique, est une matière et une responsabilité locales.

Par le biais de différents mécanismes de financement (comme les dotations classiques, l'allocation de recrutement, les fonds des sommets européens, le fonds en matière de sécurité routière, ...), le niveau fédéral consent d'importants efforts afin de faire face aux coûts des zones bruxelloises.

En outre, le Gouvernement fédéral a décidé d'augmenter le recrutement de policiers pour 2016, en le faisant passer de 800 à 1.600 effectifs. Les zones de police bruxelloises en profiteront sans nul doute.

A noter également les initiatives telles que l'optimisation de la police fédérale; le débat sur les missions essentielles de la police et ses 20 chantiers ; le Plan dit 'Canal' ; la provision interdépartementale dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et le radicalisme ; ... Ces initiatives contribuent au soutien et permettent même de décharger la police locale d'une série de tâches. Si certaines mesures sont en chantier, d'autres sont déjà visibles sur le terrain (ex. la création de la

Direction de la Sécurisation ; le renforcement d'unités spécialisées de la police fédérale ; ...).

Enfin, je tiens à signaler qu'un fonctionnement efficace de la police ne peut pas uniquement s'accompagner de recrutements supplémentaires. Une optimisation et une digitalisation des processus et procédures peuvent contribuer à améliorer considérablement le travail policier. Tout commence par une bonne préparation et une gestion efficace des informations au sujet des événements, en mettant l'accent sur l'importance de veiller à la disponibilité et à l'affectation optimale de la capacité de mobilisation de la police. Il s'agit là avant tout d'une matière et d'une compétence locales, le niveau fédéral et, en particulier, la police fédérale apportant un appui, si nécessaire.

2.

Il convient de préciser que tout le mouvement mis en marche à la suite des incidents liés à la manifestation du 6 novembre 2014 est un bel exemple d'une organisation 'apprenante et intégrée'. Très peu de temps après les incidents, j'ai reçu un rapport d'évaluation (28/11/2014) contenant 30 recommandations. Dans un esprit d'ouverture et de transparence, les services de police concernés ont non seulement tiré ensemble les enseignements nécessaires de ces incidents, mais ils ont aussi élaboré toute une série d'actions d'amélioration, tant au niveau local qu'à l'échelle fédérale.

Ainsi, un "groupe de travail Gestion négociée à Bruxelles" a été créé sous la présidence de la zone de police Bruxelles-Capitale/Ixelles. Les 6 zones de police, le DirCo de Bruxelles, la Police des chemins de fers de Bruxelles et l'Académie nationale de police y ont participé. Les 7 thèmes abordés par le GT sont les suivants : le protocole administratif "19" et le commandement; le matériel ; les techniques, les tactiques et la formation ; le partenariat avec les organisateurs ; la précaution administrative et le suivi judiciaire ; le poste de commandement et l'assistance médicale.

A différents égards, des progrès ont été enregistrés, dont la révision complète du "Protocol 19" qui a été signé par les 19 bourgmestres bruxellois le 16 décembre 2015 et qui prévoit la mise en place d'une capacité d'intervention propre à Bruxelles (14 pelotons fournis par les six zones de police).

Au niveau fédéral, un groupe de travail mixte local/fédéral "Gestion négociée" a également vu le jour sous la direction de la police fédérale, dans le but d'examiner les aspects technico-opérationnels et d'appui (full-option ; équipement, formation ; ...) de la gestion négociée. Ce groupe de travail se réunit à intervalles réguliers.

En bref, la gestion négociée est une démarche intégrale et intégrée qui a permis – et c'est encore le cas aujourd'hui – d'élaborer des propositions d'amélioration opérationnelles et d'appui pour la police intégrée, outre les propositions d'amélioration des zones de police (bruxelloises) en termes d'organisation et de mobilisation du personnel.